

## FICHE ACTION N°5

Favoriser l'appropriation par les acteurs locaux du développement du futur accès de 100% du territoire à Internet hauts débits

<b>RATTACHEMENT AXE</b>	AXE 3 PDRH	<b>REFERENCES PDRH</b>	321
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES</b>	<p>Offrir des alternatives aux déplacements physiques "longs" par une utilisation pertinente des NTIC dans le domaine des services, y compris les loisirs et la culture. Pour ce faire, le dispositif vise à développer les actions de vulgarisation de l'utilisation ou des usages du Haut débit.</p> <p><i>Une étude sera réalisée dans un premier temps, portant sur l'évaluation des différentes expériences de mise à disposition des NTIC, notamment financées par le DOCUP obj 2 2000-2006 (FEDER et FEOGA) et Leader +, et sur l'actualisation des besoins, compte tenu de l'évolution de l'équipement des organismes de service (incluant les CT) et des particuliers. Ses conclusions permettront d'orienter l'instruction des projets proposés au GAL au titre de cette action.</i></p>		
<b>BENEFICIAIRES VISES</b>	Etablissements publics, communautés de communes, communes, chambres consulaires, associations, entreprises et groupements d'entreprises		
<b>ACTIONS ELEIGIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action d'évaluation des opérations effectuées dans le domaine des NTIC sur le territoire du Lunévillois</li> <li>- autres actions à définir en fonction des résultats de l'évaluation mentionnée ci-dessus</li> </ul>		
<b>critères d'éligibilité</b>	pas de critère d'éligibilité pour cette fiche		
<b>critères de priorité</b>	Encourager la coopération entre collectivités locales et associations. Favoriser l'insertion économique de publics particuliers.		
<b>DEPENSES ELIGIBLES</b>	Études Animation, formation, communication, petits investissements en buretique...		
<b>TAUX D'AIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux d'aide publique: 100% pour les MO publics, 80% pour les MO privés</li> <li>- taux de FEADER: 55% des dépenses publiques</li> <li>- plafonnement des dépenses éligibles à 15 000 € par opération</li> </ul> <p>Le plafond pourra éventuellement être levé par le Comité de Programmation si le projet respecte le critère de priorité ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assiette éligible minimum: 2 000 €</li> <li>- montant FEADER prévu: 81 000 €</li> </ul>		
<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'actions : 10</li> <li>- nombres de bénéficiaires des actions, catégories de bénéficiaires...</li> </ul>		
<b>ARTICULATION AVEC D'AUTRE FONDS EUROPEENS</b>	non précisée		
<b>EXEMPLE D'ACTION ATTENDUE</b>	Une collectivité met à disposition de ses habitants un local équipé d'équipement informatique et contractualise l'animation globale ou la formation des aînés avec une association locale.		